

Commune de St Apollinaire de Rias

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 12 octobre 2018

Présents : Pascal Bouit, Laurence Brunel, Nicole Chaudier, Nicole Chazel, Michel Cimaz, Michel Deloche, Alain Fluchaire, Geneviève Gréco, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin, Hervé Vignal.

Secrétaire de séance : Nicole Chazel

La séance est ouverte à 20h40. Déroulement de la séance suivant l'ordre du jour.

***Devis fenêtres logement sinistré.**

Le remplacement des fenêtres de ce logement, non isolantes, bien que pas touchées par les dégâts de l'incendie, a été nécessaire étant donné que celles-ci ne répondaient plus aux normes concernant l'isolation.
Montant du devis : 1772,28 euros

Le devis présenté par Hervé Vignal, menuisier-charpentier aux Baraques est mis au vote.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour, Hervé ne participant pas au vote.

***Attribution travaux d'accessibilité.**

Ils sont attribués à l'entreprise Soubeyrand de St Basile. Montant de ces travaux : 4685,80 euros HT et à Eiffage pour couche impression et bicouche.

35% subvention de l'Etat

20% subvention de la Région.

Toutes ces subventions sont actées. L'attribution de ce marché n'a pu se faire seulement quand ces subventions ont été connues et actées. A noter qu'un nouvel éclairage pour ce parking sera inutile, celui en place suffira.

Vote à l'unanimité : 11 voix pour ces travaux.

***Actes administratifs :**

Une demande faite à certains propriétaires de céder leurs chemins privés pour qu'ils deviennent communaux, étant donné que ceux-ci étaient entretenus, a nécessité, si acceptation de leur part, un enregistrement au cadastre. Pour cela un acte notarié était nécessaire, comme tout acte, il occasionnait certains frais. Une personne, compétente pourrait régulariser notre voirie communale à moindre frais, un devis nous a été proposé pour ce travail, montant : 4222,80 euros TTC. 13 actes seraient établis.

Coordonnées de cette personne : SAS MURIEL RICHARD ADM. Services administratifs Juridiques et Fonciers.
GLUN 07300

Vote à l'unanimité : 11 voix pour établir ces actes.

***Indemnité trésorière :** cette indemnité payée par la commune devrait être une indemnité de conseils, après discussion, il s'est avéré que les conseils ayant été peu existants ;

Le conseil à l'unanimité vote contre l'octroi de cette indemnité.

***Reconduite mise à disposition agent St Jean Chambre**

La convention de cet agent, sous contrat aidé, sera reconduite jusqu'au 30 septembre 2019. Coût : 3,63 euros de l'heure. Elle effectuera 2 heures sur notre commune pour l'entretien des bâtiments communaux (mairie, cage escaliers des appartements communaux du bâtiment mairie, salle communale et bibliothèque).

Vote à l'unanimité :11 voix pour la reconduite

***Prise en charge des loyers du logement sinistré.**

La compagnie d'assurances des bâtiments de notre commune, A X A, prend à sa charge tous les loyers que nous n'encaissons plus, suite au sinistre. Un chèque nous a déjà été envoyé (1279,20 euros). Le loyer mensuel s'élevait à 213,20 euros. Pour encaisser ce chèque une délibération est nécessaire.

Vote à l'unanimité :11 voix pour l'encaissement de ce chèque.

***Passage piétons « Les Baraques ».**

Un courrier nous a été adressé au nom des parents d'élèves concernant la nécessité d'un passage piétons au niveau du Temple. Cette demande avait déjà été formulée précédemment et le conseil municipal y avait apporté une grande attention et s'était rapproché du Conseil Départemental pour un conseil. Le technicien ne nous avait pas apporté de solution, si ce n'est la difficulté de mettre en place une sécurisation répondant à des normes très strictes et non adaptées à la configuration des lieux. Cependant, pour répondre partiellement à cette demande nous avons mis en place un radar pédagogique à l'entrée des Baraques. Il est utile et fonctionne correctement, cependant nous avons conscience qu'il ne résout pas la sécurité des enfants utilisant le transport scolaire. Après discussion, nous avons décidé de prendre la responsabilité de mettre au sol, un tracé, en respectant les normes exigées pour un passage « piétons ». Monsieur le Maire, nous a présenté un catalogue avec divers « passages » mis en place et les panneaux nécessaires et obligatoires pour avertir les usagers de la route. La commune de Vernoux a le matériel pour réaliser ce passage. Nous allons nous rapprocher des services techniques. Quant aux panneaux pour signaler ce passage nous allons voir si l'entreprise qui a vendu les panneaux pour l'adressage, ne pourrait pas nous les fournir. Tous ces travaux seront entièrement à la charge de notre commune, nous sommes en agglomération, ici, dans la traversée des Baraques et le conseil Départemental ne nous subventionnera pas. Mais, qu'importe, la sécurité des enfants passe avant tout !!

Vote à l'unanimité pour ces travaux, 11 voix pour

***Proposition « site internet communal ».**

Plusieurs choix s'offrent à nous avec des sites privés. Une offre « Campagnol » est portée par l'association des Maires Ruraux et La Poste. Selon des communes adhérentes elle offre des avantages. Coût : 220,00 euros par an. Une personne de ce site pourrait venir nous expliquer le fonctionnement. La secrétaire de mairie rentrerait les éléments.

Vote à l'unanimité.11 voix pour entreprendre les démarches nécessaires.

***Rapport eau SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple)**

Le Pays de Vernoux et St Péray ont fusionné. Ce syndicat d'eau potable dessert 23 communes et environ 20 000 abonnés avec 964 kms de réseau et 42 réservoirs. Veolia gère ce syndicat qui capte, traite et distribue l'eau. Le siège de ce syndicat est à St Péray.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport.

***Commission contrôle listes électorales.**

Jusqu'à présent la commission était présidée par monsieur le Maire avec des représentants du Préfet et du Tribunal. A partir de janvier 2019, le Maire procédera seul à l'inscription et à la radiation des électeurs. En cas de souci particulier une commission de saisine se réunira. Elle sera composée d'un élu qui ne pourra être ni Maire, ni adjoint. Nicole Chaudier s'est proposée.

Vote à l'unanimité pour cette nomination.

***Adressage.**

Les panneaux sont attendus, la livraison devait se faire fin septembre. Les poteaux sont posés depuis la mi- été et ils attendent eux aussi ...

***Frais de scolarité**

Les frais de fonctionnement seront diminués, nous aurons 1400 euros en moins concernant les TAPS(temps d'aménagement périscolaire) pour maternelle et primaire .

A noter que dans notre commune 21 élèves sont scolarisés en maternelle et primaire et 10 au collège. (Établissements publics et privés confondus.)

Etrave pour **déneiger...Il faut prévoir.*

Christophe Brunel, désigné pour le déneigement de nos voies communales, nous fait part, par la voix de Laurence, conseillère municipale, qu'il y a nécessité de « refaire » la semelle de l'étrave qui est usée.

Vote pour ce travail d'entretien de notre matériel de déneigement : 11 voix pour.

***Parution du prochain bulletin municipal.**

Les conseillers qui en ont eu la charge précédemment en parlent à tous les conseils, ils languissent de le faire paraître, c'est un vrai plaisir d'y travailler même si ce n'est pas de tout repos. ...mais quel plaisir de parler de sa commune, de la faire connaître, de la mettre en valeur sur papier, sur un « livret » qu'on peut feuilleter en un mot de montrer qu'elle vit Il fallait des informations nouvelles afin qu'il n'y ait pas de redits qui lassent. Nous avons attendu que des travaux soient réalisés ou que d'autres commencent comme c'est actuellement le cas, donc il faut se préparer à le mettre en place, faire des articles, mettre de belles photos, tous les conseillers sont invités à participer activement. !

La séance se termine à 23h 30.

Prochain conseil municipal : vendredi 16 novembre 2018.